



Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le 
ID : 033-213300700-20220301-20224-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er MARS 2022**

L'an deux mille vingt et un, le Premier mars, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Colette DUPIN

DELIB_2022/4_Finances

Adoption du budget primitif 2022_Budget principal

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de ce document budgétaire et propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Budget Principal 2022 dont les autorisations de dépenses et de recettes, s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 085 000.00
Recettes	1 085 000.00
Section d'investissement	
Dépenses	989 600.00
Recettes	989 600.00
Soit un budget primitif Principal équilibré à	2 074 600.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les propositions du budget primitif principal 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66